



**PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 9 février 2021 à 19 h 30 en visioconférence publique**

**Sont présents:** Monsieur Pierre Séguin, maire  
Madame Nancy Pelletier, conseillère  
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller  
Madame Gabrielle Labbé, conseillère  
Madame Karine Bérubé, conseillère  
Monsieur Kim Comeau, conseiller  
Madame Nancy Forget, directrice générale  
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

**Est absent:** Monsieur Mathieu Auclair, conseiller

*Les personnes présentes, y compris le public, participent à cette séance en visioconférence, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur liées à la pandémie de la COVID-19.*

**1. ORGANISATION (01)**

**2021-02-026 1.1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)**

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 février 2021, avec la modification suivante:

1. Ajout du point 3.4 "Dossier de l'employé - Émilie Turcotte-Calvé - Directrice de l'urbanisme et de l'environnement - Nomination (03-2000/S0001)".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-02-027 1.2. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 19 JANVIER 2021 À 19 H 30 - APPROBATION (01-2120)**

*Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice des affaires juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 19 janvier 2021 à 19 h 30, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-02-028 1.3. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT - ADHÉSION (01-2510)**

CONSIDÉRANT que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une

multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

CONSIDÉRANT que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante:

"Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux: incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques

s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons: "La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie". Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement."

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème "La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie".

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **2. COMMUNICATIONS (02)**

### **3. RESSOURCES HUMAINES (03)**

#### **2021-02-029 3.1. ANALYSE DES BESOINS EN PERSONNEL - ABOLITION DE POSTE - SERVICES TECHNIQUES (03-1100)**

CONSIDÉRANT qu'un poste de préposé aux travaux publics est vacant depuis la fin d'emploi de l'employé numéro 497;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

DE CONFIRMER l'abolition d'un poste de préposé aux travaux publics rétroactivement au 20 janvier 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **2021-02-030 3.2. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - RAMIN JAWANDA - DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE - CONFIRMATION DE STATUT (03-2000/S0001)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-07-210 par laquelle madame Ramin Jawanda a été nommée au poste de directrice des finances et trésorière avec le statut de cadre à l'essai;

CONSIDÉRANT que madame Jawanda achève sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

DE CONFIRMER le statut de cadre permanent de madame Ramin Jawanda au poste de directrice des finances et trésorière, qui prendra effet le 25 février 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-02-031 3.3. LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL - DÉPÔT ET APPROBATION (03-2000/S0001)**

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ENTÉRINER les mouvements de personnel pour la période du 17 janvier au 6 février 2021 tels que figurant sur la liste déposée par la directrice générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-02-032 3.4. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - ÉMILIE TURCOTTE-CALVÉ - DIRECTRICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - NOMINATION (03-2000/S0001)**

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

DE NOMMER madame Émilie Turcotte-Calvé au poste de directrice de l'urbanisme et de l'environnement en date du 22 février 2021.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec madame Turcotte-Calvé pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**4. RESSOURCES FINANCIÈRES (04)**

**2021-02-033 4.1. IMPLANTATION DE DIFFÉRENTES MESURES DÉCOULANT DU PLAN DIRECTEUR DE CIRCULATION - FINANCEMENT (04-1150)**

CONSIDÉRANT le projet "Plan directeur de circulation (implantation des différentes mesures)" prévu au programme triennal d'immobilisations de la Ville pour l'année 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'AUTORISER l'appropriation de 335 000 \$ à même le surplus afin de permettre la réalisation des travaux liés au projet d'implantation de différentes mesures découlant du plan directeur de circulation, de même que le transfert de cette somme au poste budgétaire du projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-02-034 4.2. DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS - JANVIER 2021 (04-3750)**

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois de janvier 2021 totalisant 1 271 630,16 \$.

DE PRENDRE ACTE de la liste des chèques et des engagements financiers pour cette même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## 5. RESSOURCES MATÉRIELLES (05)

### 2021-02-035 5.1. ACHAT DE MATÉRIEL - CAMÉRAS À IMAGERIE THERMIQUE AVEC CHARGEURS VÉHICULAIRES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (05-1130)

CONSIDÉRANT le projet "Caméra imagerie thermique (mise à niveau)" prévu au programme triennal d'immobilisations de la Ville pour l'année 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'AUTORISER l'achat, pour le Service de sécurité incendie, de deux caméras à imagerie thermique FLIR K65 avec chargeurs véhiculaires, de l'entreprise Boivin & Gauvin inc., au coût de 20 380 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 6 janvier 2021.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 21 396,45 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursables en cinq ans à compter de l'année suivant celle de la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 2021-02-036 5.2. ACHAT DE MATÉRIEL - VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (HABITS DE COMBAT) - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (05-1130)

CONSIDÉRANT le projet "Vêtements de protection individuelle" prévu au programme triennal d'immobilisations de la Ville pour l'année 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'AUTORISER l'achat, pour le Service de sécurité incendie, de huit vêtements de protection individuelle (habits de combat), de l'entreprise Équipements incendie CMP Mayer inc., au coût de 17 560 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 18 janvier 2021.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 18 435,81 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursables en cinq ans à compter de l'année suivant celle de la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## 6. RESSOURCES IMMOBILIÈRES (06)

## 7. LÉGISLATION ET AFFAIRES JURIDIQUES (07)

### Dépôt 7.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 709 - EMPRUNT: RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA 24E AVENUE - CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - DÉPÔT (07-2500)

DÉPÔT par la directrice des affaires juridiques et greffière du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 709 décrétant une dépense et un emprunt de 536 862 \$ pour des travaux de réfection de la chaussée de la 24e Avenue, le tout conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

**Avis de motion**      **7.2. RÈGLEMENT NUMÉRO 710-1 - IMPOSITION 2021: MODIFICATION DE LA TAXE D'EAU ET VOIRIE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET (07-2500)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Gabrielle Labbé donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 710-1 intitulé "Règlement modifiant le Règlement numéro 710 sur l'imposition de taxes, de tarifications et de compensations pour l'exercice financier 2021 afin de modifier la disposition relative à la taxe spéciale pour la réserve financière eau et voirie" et dépose le projet de règlement.

**Avis de motion**      **7.3. RÈGLEMENT NUMÉRO 711 - GESTION CONTRACTUELLE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET (07-2500)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Gabrielle Labbé donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 711 intitulé "Règlement sur la gestion contractuelle" et dépose le projet de règlement.

**Avis de motion**      **7.4. RÈGLEMENT NUMÉRO 712 - DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET (07-2500)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Karine Bérubé donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 712 intitulé "Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires" et dépose le projet de règlement.

**8. RESSOURCES INFORMATIONNELLES (08)**

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE (10)**

**2021-02-037**      **9.1. RAPPORT ANNUEL 2020 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - ADOPTION (10-7500)**

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 1er juin 2010 et que le rapport annuel 2020 des activités du Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot a été préparé par le directeur du service, monsieur Benoit Leclair;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie de ce rapport et en ont pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ADOPTER le rapport annuel 2020 du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie relatif aux activités du Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot.

D'AUTORISER la transmission de ce rapport à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## 10. TRANSPORT, RÉSEAU ROUTIER (20)

## 11. GESTION DU TERRITOIRE (30)

### 2021-02-038 11.1. 100, BOULEVARD DON-QUICHOTTE, BUREAU 1 - ZONE C-25 - PIIA - ENSEIGNES DÉTACHÉE ET MURALES POUR LE COMMERCE "CAISSE POPULAIRE DESJARDINS" (30-8000)

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis d'enseignes détachée et murales a été déposée pour le commerce "Caisse populaire Desjardins" sis au 100, boulevard Don-Quichotte, bureau 1, dans la zone C-25;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste au remplacement de trois enseignes, soit une enseigne murale donnant sur le boulevard Don-Quichotte, une enseigne murale donnant sur le stationnement et une enseigne sur pylône communautaire;

CONSIDÉRANT que la zone visée est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le 20 janvier 2021, le comité consultatif d'urbanisme a vérifié la conformité du PIIA aux dispositions du chapitre 2 de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le PIIA est conforme au règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis d'enseignes détachée et murales pour le commerce "Caisse populaire Desjardins" sis au 100, boulevard Don-Quichotte, bureau 1, dans la zone C-25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 2021-02-039 11.2. 308, 2E AVENUE - LOT 1 577 906 - PROJET DE REDÉVELOPPEMENT - FRAIS DE PARCS (30-8000)

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis pour construire deux habitations multifamiliales de type triplex a été déposée en 2020 pour l'immeuble sis au 308, 2e Avenue, sur le lot 1 577 906;

CONSIDÉRANT que l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement tel que défini par le Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT les conditions préalables à la délivrance d'un permis de construction relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels prévues par ledit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

QUE le propriétaire du lot 1 577 906 verse à la Ville une somme de 4 434,15 \$ aux fins de frais de parc, représentant 5 % de la valeur uniformisée du terrain à redévelopper.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**12. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ (40)**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire annonce le début de la période de questions et invite le public à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 19 h 59 à 20 h 39.

**2021-02-040 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE LEVER l'assemblée à 20 h 39.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 9 MARS 2021.

*(Original signé)*

\_\_\_\_\_  
PIERRE SÉGUIN  
MAIRE

*(Original signé)*

\_\_\_\_\_  
ZOË LAFRANCE  
DIRECTRICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE